

**PRIERE D'ADRESSER TOUTE
CORRESPONDANCE A :**

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale pour la France
Département Aviation - Aviation Department
Case Courrier : 0H2
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Souscription Aviation/Aviation Underwriting

TELEPHONE : 33 (0) 1 58 85 87 80
TELECOPIE/ FAX : 33 (0) 1 58 85 83 16

TELECOPIE : 33 (0) 1 53 00 18 50



D.A. du 15-3-83

PROPOSITION D'ASSURANCE AVIATION Responsabilité Civile Exploitant et/ou Gestionnaire d'Aérodrome	INTERMÉDIAIRE : Durée de la garantie : Date d'effet proposée :
---	--

*Conformément à l'article L 112-2 du Code des Assurances, la proposition d'assurance n'engage ni l'assuré, ni l'assureur ;
seul le contrat ou la note de couverture constate leur engagement réciproque).*

I. - IDENTIFICATION DU PROPOSANT	
Nom du Proposant :	
Adresse :	
N° de téléphone : N° de télécopie :	
Le Proposant a-t-il déjà souscrit une assurance pour les risques faisant l'objet de la présente proposition ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Pour les pays autre que la France, indiquer s'il existe une loi rendant obligatoire l'assurance des véhicules terrestres à moteur	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Dans l'affirmative, en préciser les date et référence	
.....	

II. - GÉNÉRALITÉS

1. Nom de l'aérodrome :	
2. Sa classification :	
3. Est-il ouvert à la C.A.P. ou simplement agréé à usage restreint ?	
4. Nom du propriétaire et/ou du concédant :	
5. Nom de l'exploitant et/ou du gestionnaire :	
6. Liste des Sociétés, Clubs, Ecoles ou exploitants d'aéronef à titre quelconque, basés sur l'aérodrome	

7. Hangars situés dans l'enceinte de l'aérodrome				
UTILISATIONS	Nombre	Surface globale en M2	Valeur maximum de l'ensemble des aéronefs stationnés dans un même hangar	
Loués à des Tiers				
Mis à dispositions à titre onéreux				
Mis à disposition à titre gratuit				
8. Parcs à voitures situés dans l'enceinte de l'aérodrome				
UTILISATIONS	Nombre clôturés	Nombre non clôturés	Nombre de places global	
			Parcs clôturés	Parcs non clôturés
Loués globalement				
Individuels payants				
Individuels gratuits				

III. - RESPONSABILITÉ DE L'EXPLOITANT ET/OU GESTIONNAIRE

L'EXPLOITANT ET/OU GESTIONNAIRE ASSUME-T-IL DES RESPONSABILITÉS DANS LES SERVICES SUIVANTS ?

(Rayer les mentions inutiles)

9. Assistance aéroportuaire OUI NON

Si OUI, énumérer les Sociétés de transport qui bénéficient de ce services :

- ayant signé une clause d'abandon de recours
contre le gestionnaire (joindre le texte de la clause)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- n'ayant pas signé de clause d'abandon de recours

10. Distribution de carburant OUI NON

Si OUI, préciser :

10/1 - En tant que propriétaire OUI NON

- des installations OUI NON

- des matériels de distribution OUI NON

- du carburant OUI NON

10/2 S'il utilise son propre personnel pour assurer la distribution OUI NON
ou fait appel à un sous-traitant qu'il rémunère pour ce travail OUI NON

10/3 - Les autres cas |
|
|

10/4 - Le volume de carburant aéronef délivré annuellement
- au cours de l'année écoulée |
- prévision de l'année en cours |

10/5 - Eventuellement le volume de carburant auto délivré
au cours de l'année écoulée |

11. Contrôle d'aérodrome OUI NON

Si OUI, préciser :

- complet OUI NON
- limité à :
 - service "Opérations " OUI NON
 - service "Météo " OUI NON
 - entretien des moyens radioélectriques de navigation aérienne OUI NON

Personnel du gestionnaire :

- agréé par le District Aéronautique pour assurer ce service OUI NON
Nombre OUI NON
- mis à disposition et sous l'autorité fonctionnelle de l'Etat OUI NON
Nombre OUI NON

12. Service électrique OUI NON

Si OUI, préciser :

- alimentation des éclairages de pistes et taxi way OUI NON
- alimentation des moyens radioélectriques de navigation OUI NON

13. Opérations et services de secours : OUI NON

Si OUI, préciser :

- 13/1 - **Matériel incendie** - propriété du gestionnaire OUI NON
 - entretenu par lui OUI NON
- 13/2 - **Personnel incendie** sous l'autorité fonctionnelle du gestionnaire OUI NON
Nombre OUI NON
- 13/3 - **Matériel médical** - propriété du gestionnaire OUI NON
- 13/4 - **Personnel médical** d'intervention sous l'autorité du gestionnaire OUI NON
Nombre OUI NON

14. Restaurants - Bars exploités par le gestionnaire :

- Nombre de restaurants OUI NON
- Nombre de bars OUI NON

15. Enlèvement des épaves OUI NON

16 Barrières d'arrêt OUI NON

17. Installation ferroviaire sous le contrôle du gestionnaire OUI NON

18 Equipements sous le contrôle du gestionnaire..... OUI NON

- nombre d'escalators automatiques OUI NON
- nombre d'ascenseurs OUI NON
- nombre de passerelles télescopiques OUI NON

IV. - TRAFIC DE L'AÉRODROME

	Durant l'année calendrier écoulée	Estimation pour l'année calendrier en cours	Estimation pour l'année calendrier prochaine
19. Mouvements d'aéronefs			
a) nombre de mouvements (1) d'aéronefs enregistrés :			
- aéronefs commerciaux
- aéronefs de tourisme ou d'affaires
- aéronefs militaires
- aéronefs prototypes
b) Types d'appareils et capacité maximum par type d'appareils les plus importants :			
- fréquentation régulière
- fréquentation occasionnelle
	Durant l'année calendrier écoulée	Estimation pour l'année calendrier en cours	Estimation pour l'année calendrier prochaine
20. Trafic de passagers commerciaux			
- nombre d'arrivées (comptées une fois)
- nombre de départs (comptés une fois)
- nombre de passagers en transit (comptés une fois)
21 Trafic de fret			
- nombre de tonnes de fret à l'arrivée
- nombre de tonnes de fret au départ
22 Trafic de courriers			
- nombre de tonnes de courrier à l'arrivée.....
- - nombre de tonnes de courrier au départ
NOTA : Les indications ci-dessus doivent concerner l'ensemble du trafic qu'il soit effectué à titre onéreux ou gratuit.			
(1) Par mouvement d'aéronef, il faut entendre soit un atterrissage, soit un décollage.			

V. - REDEVANCES PERCUES ET PRÉVISIONS

23 L'exploitant perçoit-il des redevances d'aérodrome OUI NON

24 Si OUI, indiquer ci-dessous, pour chacune des catégories mentionnées, le montant des redevances brutes (T.V.A. non comprises)

Par redevances brutes, on doit entendre les redevances perçues à la source, avant reversement éventuel à l'Etat de la part prévue par la Convention d'occupation.

	Au cours de l'année calendrier précédant la présente proposition	Prévision pour l'année calendrier en cours
a) chiffre d'affaires global aéronautique (sauf opérations d'assistance portuaire)
b) chiffre d'affaires développé au titre de l'assistance aéroportuaire (handling)
- avec clause d'abandon de recours contre l'exploitant
- sans clause d'abandon de recours

VI. - CAPITAL A GARANTIR

25 Indiquer ci-dessous le montant du capital que l'exploitant entend garantir en choisissant l'une des trois possibilités suivantes :

- a) F par sinistre avec limitation à F pour les dommages matériels
- b) F par sinistre (dommages corporels, matériels et immatériels confondus).
- c) F par sinistre (dommages matériels seulement, à l'exclusion des dommages corporels).

(rayer les hypothèses non retenues)

26 La Responsabilité Civile de l'Exploitant est-elle couverte, en cas d'incendie, par un contrat d'assurance distinct ? OUI NON

Dans ce cas les aéronefs situés sous hangars sont-ils couverts par cette assurance ? OUI NON

Pour quel montant maximum F.

Les véhicules stationnés dans les parcs sont-ils couverts par cette assurance ? OUI NON

Quel est le capital garanti par le contrat incendie pour le recours des tiers ?
F.

Joindre à ce questionnaire un plan de l'aérodrome ainsi que le contrat ou la convention liant l'exploitant et/ou le gestionnaire au propriétaire de l'aérodrome (y compris le cahier des charges).

Joindre également, le cas échéant, les spécimens des différentes conventions d'assistance aéroportuaire (voir paragraphe 9).

**ACCIDENTS SURVENUS DANS LES CINQ DERNIERES ANNEES AU PROPOSANT.
dates, circonstances, conséquences et coût.**

Le Proposant soussigné déclare que les renseignements qui précèdent sont à sa connaissance rigoureusement exacts et propose qu'ils servent de base à l'établissement du contrat qu'il peut souscrire. **Toute réticence ou déclaration intentionnellement fausse, toute omission ou déclaration inexacte entraîne, suivant le cas, les sanctions prévues aux articles L113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.**

Le Proposant dispose auprès de l'Assureur d'un droit d'accès et de rectification relatif à toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la Société, de ses mandataires, de ses réassureurs et des organismes professionnels (Art. 27 de la loi du 6-1-1978). Ce droit peut s'exercer auprès du service dont la dénomination et l'adresse figurent sur la présente proposition d'assurance.

Fait àle

en deux exemplaires dont un destiné au Proposant

LE PROPOSANT